



### LE PRÉSENT MODE D'EMPLOI DOIT ÊTRE LU ET COMPRIS AVANT L'UTILISATION.

Conserver le mode d'emploi pour des utilisations futures.

**AVERTISSEMENT!** Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions et consignes de sécurité.

Chaussures de sécurité appartenant à la deuxième catégorie d'équipement de protection individuelle et sont compatibles avec les dispositions de la directive 89/686/CEE et fabriquées conformément à la norme ISO 20345:2011.

**Chaussures de sécurité** ce sont des chaussures ayant des propriétés préventives, destinées à protéger les pieds de l'utilisateur des lésions qui peuvent survenir sur le lieu de travail, dotées des embouts conçus pour fournir une protection contre les chocs de l'énergie de 200 J et contre la compression sous une charge de compression égale à 15kN.

Avant l'utilisation, vérifiez si les chaussures ne sont pas endommagées, déchirées, si les semelles ne sont pas fissurées. Après avoir mis les chaussures, assurez-vous qu'elles n'oppriment pas les pieds et qu'elles ne sont pas trop fortement lacées causant la restriction du flux sanguin vers les pieds.

**ATTENTION!** Il faut réaliser l'évaluation de l'aptitude à l'emploi avant chaque utilisation. En cas de fissures, de frottements, de dommages mécaniques, de décoloration il faut cesser de les utiliser et les remplacer avec de nouvelles chaussures.

#### ■ Utilisation:

**ATTENTION!** Avant utilisation lire les indications de la catégorie de protection afin de choisir correctement des chaussures pour le travail à effectuer. La catégorie de protection est placée sur chaque chaussure. Les catégories de protection sont décrites ci-dessous.

#### Utiliser conformément à sa destination.

Mettre les pieds dans les chaussures, ranger la languette et ensuite lacer. Le lacage de chaussures ne devrait pas causer la compression des pieds, et en même temps, il ne devrait être possible de sortir les pieds des chaussures sans les délayer. Ne pas utiliser des mesures qui permettront l'adaptation plus rapide des chaussures à la forme du pied. Ces mesures peuvent réduire le degré de protection.

Délacer et enlever les chaussures après les avoir utilisées. Ne pas enlever les chaussures avec une grande force et/ou sans les délayer.

Ces chaussures sont faites de matériaux qui généralement ne provoquent pas de réactions allergiques. Toutefois il peut y avoir des cas individuels de telles réactions. Dans ce cas, arrêtez d'utiliser le produit et consultez votre médecin.

Le matériau est indiqué sur la chaussure ou attaché à la chaussure et les différents symboles signifient:



#### ■ Sélection des catégories de protection:

La catégorie de protection **S8** signifie que la chaussure est conforme aux exigences fondamentales de la norme ISO 20345:2011.

La catégorie de protection **S1** signifie que la chaussure est conforme aux exigences fondamentales et possède l'arrière fermé, les propriétés antistatiques, l'absorption d'énergie du talon, la résistance aux hydrocarbures.

La catégorie de protection **S2** signifie que la chaussure est conforme aux exigences de la **S1** et en plus elle possède la pénétration et absorption d'eau limitée.

La catégorie de protection **S3** signifie que la chaussure est conforme aux exigences de la **S2** et en plus elle possède la semelle anti-perforation et la semelle à crampons.

La catégorie de protection **S4** signifie que la chaussure est conforme aux exigences fondamentales et possède l'arrière fermé, les propriétés antistatiques, l'absorption d'énergie du talon, la résistance aux hydrocarbures.

La catégorie de protection **S5** signifie que la chaussure est conforme aux exigences de la **S4** et en plus elle possède la semelle anti-perforation et la semelle à crampons.

Le symbole **P** signifie que la semelle est résistante à la perforation.

Le marquage **SRA** signifie la semelle antidérapante sur carreaux céramiques recouverts d'une SLS\*.

Le marquage **SRC** signifie la semelle antidérapante sur carreaux céramiques recouverts d'une SLS\* et sur sol en acier recouvert de glycérol.

\* SLS – laurylsulfate de sodium.

Des informations détaillées sur les catégories de protection sont disponibles dans la norme ISO 20345:2011.

#### ■ Restriction de l'utilisation:

Ces chaussures ne sont pas destinées à être utilisées:

- pour fournir une protection contre les risques électriques, des tensions dangereuses,
- dans des environnements à haute température, dont les effets sont comparables à ceux d'une température d'air de 100 °C ou plus et qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être caractérisés par la présence d'un rayonnement infrarouge, des flammes ou d'importantes projections de matière fondue,
- dans des environnements à basse température, dont les effets sont comparables à ceux d'une température d'air de -50 °C ou moins,
- pour fournir une protection limitée contre les risques chimiques ou de radiations ionisantes.

#### ■ Stockage et entretien:

Les chaussures doivent être stockées dans des boîtes en carton dans des endroits secs, bien ventilés, à l'abri du soleil et de la chaleur. Lors du stockage ne pas écraser ou déformer des chaussures.

Après chaque utilisation, les chaussures doivent être soigneusement nettoyées et lavées à la main à l'aide d'un chiffon doux trempé dans une solution d'eau tiède et du savon. Laisser sécher à la température ambiante, de préférence dans un endroit aéré, loin des sources de chaleur. Après le séchage complet, procéder à l'entretien des chaussures.

Les chaussures doivent être maintenues à l'aide des produits d'entretien pour les chaussures en cuir. Les éléments en matières textiles maintenir à l'aide des produits populaires destinés à cette fin.

Il convient de respecter des recommandations accompagnant des produits d'entretien appropriés. L'entretien doit être effectué pas moins d'une fois par mois, et dans le cas d'une utilisation intensive augmenter sa fréquence.

#### ■ Durée de conservation:

Bien entretenues, stockées et transportées, on peut utiliser les chaussures pendant une période de 5 ans à compter de la date de fabrication. Date de fabrication est visible sur chaque chaussure.

**ATTENTION!** En cas de dommages mécaniques, les frottements, les fissures, les trous, les déchirures, les chaussures perdent son aptitude de l'emploi quelle que soit la période écoulée depuis la date de production.

Après une période d'utilisation, des chaussures doivent être éliminées conformément à la législation applicable.

#### ■ Transport:

Transporter des chaussures dans leur emballage d'origine, à l'abri du soleil et de la chaleur, ne pas écraser ou déformer.

#### ■ Information concernant les chaussures antistatiques:

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur disposition, évitant ainsi le risque d'inflammation des vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail. L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures à 250V. Cependant, sous certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait s'avérer inefficace et d'autres moyens doivent être utilisés pour protéger, à tout moment, le porteur.

La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Le genre de chaussures ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission correctement (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.

Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans ces conditions humides.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à risque. Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Au porter, ajouter élément isolant, à l'exception des chaussettes normales ne doit être introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/insert.

#### ■ Organisme notifié:

L'organisme notifié No 0362 a participé à la procédure d'évaluation de la conformité aux exigences.

ITS Testing Services (UK) Ltd. Centre Court Meridian Business Park Leicester, Leicester LE19 1WD, United Kingdom.

#### ■ Explication des symboles:

**LAHTI PRO** – marque de l'importateur/mandataire, **L30103XX, L30104XX, L30105XX, L30107XX, L30108XX, L30109XX, L30405XX, L30406XX, L30407XX** – code de PROFIX, XX=36-47 – pointure; type; **S8/S1/S2/S3** – catégorie des chaussures de sécurité; **P** – résistante à la perforation; **SRA/SRC** – semelle antidérapante; **20XX/II** – année et trimestre de fabrication.

	– CUIR		– RÉSISTANCE À LA PERFORATION AVEC FORCE DE 1100N, SEMELLE À CRAMPONS
	– SANS ÉLÉMENTS EN METAL		– PROPRIÉTÉS ANTISTATIQUES
	– ARRIÈRE FERMÉ		– RÉSISTANCE AU GLISSEMENT SUR CARREAUX CÉRAMIQUES
	– ABSORPTION D'ÉNERGIE DU TALON		– RÉSISTANCE AU GLISSEMENT SUR CARREAUX CÉRAMIQUES ET SUR SOL EN ACIER
	– RÉSISTANCE AUX HYDROCARBURES		– EMBOUT DE PROTECTION EN COMPOSITE – PROTÈGE DES DOIGTS DE PIEDS À UN CHOC DE 200 JOULES
	– PÉNÉTRATION ET ABSORPTION D'EAU RÉDUITES		– EMBOUT DE PROTECTION EN COMPOSITE – PROTÈGE DES DOIGTS DE PIEDS À UN CHOC DE 200 JOULES
	– RÉSISTANCE À LA PERFORATION AVEC FORCE DE 1100N		– SEMELLE FAITE EN POLYURÉTHANE À DOUBLE DENSITÉ
	– SEMELLE FAITE EN POLYURÉTHANE À MONO DENSITÉ		– SEMELLE EN CAOUTCHOUC

Importateur/Mandataire du constructeur: PROFIX Sp. z o.o.

Adresse: ul. Marywilska 34, 03-228 Varsovie, Pologne

Cette notice est protégée par le droit d'auteur Il est interdit de la copier / dupliquer sans l'autorisation écrite de PROFIX Sp. z o.o.